

Conseil national

Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N)

Séance du 20/21 octobre 2022

22.043 Initiative populaire « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS) »

Conséquences d'une acceptation de l'initiative pour une 13^e rente AVS sur les finances de l'AVS jusqu'en 2050

1. Mandat

La commission a chargé l'administration de présenter dans un rapport les conséquences d'une acceptation de l'initiative pour une 13^e rente AVS sur les finances de l'AVS jusqu'en 2050. Ce scénario doit être comparé à celui du statu quo et à celui d'une acceptation de la réforme AVS 21. Pour chacun de ces scénarios, les besoins annuels de financement doivent être exposés en francs, en points de TVA et en points de cotisations salariales.

2. Horizon prévisionnel

Pour calculer les perspectives financières des assurances sociales, il est nécessaire de faire des prévisions en fonction de nombreux paramètres économiques. Plus l'horizon prévisionnel est lointain, moins ces calculs sont fiables. Dans le cas d'une prévision jusqu'en 2050, des modifications même minimales des hypothèses retenues peuvent avoir des répercussions significatives sur le résultat de répartition projeté et sur le niveau du Fonds de compensation AVS, ce qui peut rendre caduques les prévisions établies et en relativiser fortement la pertinence. L'ampleur des corrections des recettes de la TVA prévues ces dernières années montre à quel point des prévisions sur 30 ans peuvent être versatiles et peu fiables. La situation économique actuelle, marquée par une forte instabilité, le montre aussi clairement : les prévisions de croissance pour la Suisse ont été nettement revues à la baisse, les augmentations des taux d'intérêt n'étaient pas prévisibles, l'évolution des salaires a fait l'objet d'estimations divergentes en peu de temps, etc. Et les incertitudes liées à la pandémie, même si elles ont diminué, peuvent encore provoquer des distorsions importantes sur une longue période. Comme le Conseil fédéral l'a déjà indiqué dans son avis sur l'interpellation Silberschmidt (21.4473 « Comment financer de manière durable l'AVS jusqu'en 2050 ? »), les projections au-delà de dix ans restent peu fiables.

À cela s'ajoute le fait que le Parlement a déjà chargé le Conseil fédéral de présenter d'ici 2026 un projet pour la prochaine réforme de l'AVS (motion CSSS-N 21.3462 « Mandat concernant la prochaine réforme de l'AVS »). Comme il n'est pas possible de prévoir à ce stade quelle sera la situation financière de l'AVS après ce projet de réforme, des projections pour l'année 2050 n'ont guère de pertinence. Il ne serait pas judicieux de discuter aujourd'hui d'une estimation à plus long terme de l'évolution des finances de l'AVS. C'est pourquoi nous renonçons à publier des budgets détaillés jusqu'en 2050.

À la lumière de ces considérations, il faut souligner que les perspectives financières présentées ici ne sont pas des prévisions, mais uniquement une actualisation des recettes et des dépenses de l'AVS.

3. Perspectives financières de l'AVS jusqu'en 2050

Pour le présent rapport, trois scénarios ont été utilisés à partir de 2032 en prenant pour base les scénarios à long terme du SECO¹. Le scénario de référence prévoit une croissance des salaires réels de 1,1 % par an à partir de 2032, tandis que les scénarios haut et bas prévoient une croissance de respectivement 0,6 % et 1,6 % par an. En ce qui concerne l'évolution démographique, ils se réfèrent tous trois au scénario de référence A-00-2020 de l'OFS².

Les projections montrent qu'à l'horizon 2050, la différence dans le montant total des rentes AVS versées par année selon que l'initiative est acceptée ou rejetée se situe entre 3 et 12 milliards de francs³ en fonction du scénario retenu. Il faut néanmoins partir du principe que ces dépenses supplémentaires entraîneront, par le biais de la demande, des recettes supplémentaires de la TVA et des cotisations salariales, des paramètres qui ne sont pas pris en compte dans ces projections. De même, le résultat de répartition projeté prend uniquement en compte les conséquences sur les dépenses, et non celles sur les recettes supplémentaires de la TVA et des cotisations salariales. Les résultats tendent donc à être exagérément pessimistes.

Le tableau ci-dessous compare les perspectives financières entre un rejet de l'initiative et une acceptation avec une entrée en vigueur en 2026. Il compare également les trois scénarios envisagés à partir de 2032. Le résultat de répartition est à chaque fois exprimé en millions de francs aux prix de 2022, en points de TVA et points de cotisations salariales.

En cas de rejet de l'initiative, le déficit de répartition annuel projeté est d'environ 3 milliards de francs en 2032 et atteint environ 10 milliards en 2050. En cas d'acceptation de l'initiative, le déficit de répartition annuel projeté est d'environ 7 milliards de francs en 2032 et se creuse de 14 à 18 milliards de francs en 2050 selon le scénario considéré.

Exprimé en points de TVA et en points de cotisations salariales, le déficit de répartition projeté s'élève respectivement à 2,2 points et 1,7 point d'ici 2050 en cas de rejet de l'initiative. Il se situe entre 2,7 et 4,1 points de TVA et entre 2,1 et 2,6 points de cotisations salariales en cas d'acceptation de l'initiative.

Perspectives financières de l'AVS : aperçu

Aux prix de 2022

Année	AVS 21 Scénario de référence			AHV 21 avec 13 ^e rente AVS								
	Scénario de référence			Scénario de référence			Scénario bas		Scénario haut			
	Résultat de répartition en			Résultat de répartition en			Résultat de répartition en			Résultat de répartition en		
	millions de francs	points de TVA	points de cotisations	millions de francs	points de TVA	points de cotisations	millions de francs	points de TVA	points de cotisations	millions de francs	points de TVA	points de cotisations
2021	880	0.3	0.2	880	0.3	0.2	880	0.3	0.2	880	0.3	0.2
2022	1 349	0.4	0.3	1 349	0.4	0.3	1 349	0.4	0.3	1 349	0.4	0.3
2023	1 066	0.3	0.2	1 066	0.3	0.2	1 066	0.3	0.2	1 066	0.3	0.2
2024	2 098	0.6	0.5	2 098	0.6	0.5	2 098	0.6	0.5	2 098	0.6	0.5
2025	1 356	0.4	0.3	1 356	0.4	0.3	1 356	0.4	0.3	1 356	0.4	0.3
2026	1 338	0.4	0.3	-1 954	-0.6	-0.4	-1 954	-0.6	-0.4	-1 954	-0.6	-0.4
2027	1 026	0.3	0.2	-2 349	-0.7	-0.5	-2 349	-0.7	-0.5	-2 349	-0.7	-0.5
2028	1 064	0.3	0.2	-2 367	-0.7	-0.5	-2 367	-0.7	-0.5	-2 367	-0.7	-0.5
2029	-584	-0.2	-0.1	-4 202	-1.2	-0.9	-4 202	-1.2	-0.9	-4 202	-1.2	-0.9
2030	-828	-0.2	-0.2	-4 525	-1.3	-1	-4 525	-1.3	-1	-4 525	-1.3	-1
2031	-2 512	-0.7	-0.5	-6 402	-1.7	-1.3	-6 402	-1.7	-1.3	-6 402	-1.7	-1.3
2032	-2 671	-0.7	-0.6	-6 634	-1.8	-1.4	-6 634	-1.8	-1.4	-6 634	-1.8	-1.4
2035	-5 350	-1.4	-1.1	-9 720	-2.5	-1.9	-10 234	-2.7	-2	-9 405	-2.4	-1.8
2040	-7 017	-1.7	-1.3	-11 842	-2.8	-2.2	-12 605	-3.1	-2.4	-10 795	-2.5	-1.9
2045	-9 558	-2.1	-1.6	-14 917	-3.3	-2.6	-16 050	-3.8	-2.9	-13 785	-2.9	-2.2
2050	-10 407	-2.2	-1.7	-16 163	-3.4	-2.6	-17 800	-4.1	-3.1	-14 297	-2.7	-2.1

¹ Potenzialwachstum, Produktionslücke und Szenarien zur BIP-Entwicklung der Schweiz (uniquement en allemand), 10.3.2021 (www.seco.admin.ch > Situation économique et politique économique > Politique économique > Croissance économique > Scénarios de l'évolution du PIB suisse)

² Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse et des cantons 2020-2050, Neuchâtel 2020 (www.statistique.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Publications)

³ Aux prix de 2022